

SITES D'EXCEPTION NATURELS ET CULTURELS

Liste des pièces à déposer sur la plateforme des aides du Conseil régional de Bretagne lors de votre demande.

Vous pouvez seulement déposer des documents avec les extensions suivantes :
.pdf, .doc, .docx, .xls, .xlsx, .png, .jpg, .gif, .odt, .ods, .zip

1/ Pièces administratives relatives au maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage est une **Association** :

- ✓ Procès-verbal du conseil d'administration de l'association maître d'ouvrage, en référence au projet triennal, sollicitant une subvention auprès du Conseil régional. *Cette pièce pourra être déposée sur la plateforme au plus tard dans un délai de 45 jours à compter de la date de dépôt de votre demande. Au-delà, votre demande ne sera plus valide.*
- ✓ Statuts de l'association. *Document à jour à la date de dépôt de la présente demande.*
- ✓ Avis de situation au Répertoire SIRENE de l'INSEE. *Document à jour à la date du dépôt de la demande de subvention.*
- ✓ RIB.

Le maître d'ouvrage est une **Entreprise** :

- ✓ Statuts de l'entreprise. *Document à jour à la date de dépôt de la présente demande.*
- ✓ Extrait Kbis délivré par le Greffe du Tribunal de Commerce. *Document à jour à la date du dépôt de la demande de subvention.*
- ✓ RIB.

Le maître d'ouvrage est un **Autre Etablissement Public et Organisme** :

- ✓ Délibération du conseil d'administration de l'établissement public maître d'ouvrage, en référence au projet triennal, sollicitant une subvention auprès du Conseil régional pour la présente action. *Cette pièce pourra être déposée sur la plateforme au plus tard dans un délai de 45 jours à compter de la date de dépôt de votre demande. Au-delà, votre demande ne sera plus valide.*
- ✓ RIB.

Le maître d'ouvrage est une **Collectivité** :

- ✓ Délibération de la collectivité maître d'ouvrage, en référence au projet triennal, sollicitant une subvention auprès du Conseil régional. *Cette pièce pourra être déposée sur la plateforme au plus tard dans un délai de 45 jours à compter de la date de dépôt de votre demande. Au-delà, votre demande ne sera plus valide.*
- ✓ RIB.

.../...

2/ Pièces techniques selon le type de projet

Attention : Les opérations en investissement et celles en fonctionnement doivent être présentées séparément. Elles font l'objet de plans de financement distincts.

Fonctionnement - Etudes :

- Présentation du projet triennal. *Diagnostic et plan d'actions du projet triennal à jour.*
- Fiche descriptive de l'action.
- Cahier des charges de l'étude.
- Si l'étude est réalisée par un prestataire extérieur :
 - Devis du cabinet retenu. *Devis détaillé, à fournir dès qu'il est disponible.*
- Si l'étude est réalisée en régie :
 - Délibération ou attestation de mise à disposition de des ETP au service du projet « Site d'exception naturel et culturel »,
 - Note de cadrage de la mission précisant son objet, sa durée et son contenu.
- Autre pièce. *Joindre toute autre pièce que vous jugerez utile de porter à notre connaissance.*

Fonctionnement - Prestations externes visant l'observation des clientèles OU visant l'expérimentation de nouveaux services :

- Présentation du projet triennal. *Diagnostic et plan d'actions du projet triennal à jour.*
- Fiche descriptive de l'action.
- Devis des prestations externes. *Devis détaillés, à fournir dès qu'ils sont disponibles.*
- Autre pièce. *Joindre toute autre pièce que vous jugerez utile de porter à notre connaissance.*

Investissement - Etudes préalables aux investissements :

- Présentation du projet triennal. *Diagnostic et plan d'actions du projet triennal à jour.*
- Fiche descriptive de l'action.
- Cahier des charges de l'étude préalable aux travaux d'investissement.
- Devis du cabinet retenu. *Devis détaillé, à fournir dès qu'il est disponible.*
- Si le maître d'ouvrage de l'action est l'exploitant : Budget prévisionnel d'exploitation sur 3 ans.
- Autre pièce. *Joindre toute autre pièce que vous jugerez utile de porter à notre connaissance.*

Investissement - Amélioration de l'accueil des visiteurs :

- Présentation du projet triennal. *Diagnostic et plan d'actions du projet triennal à jour.*
- Fiche descriptive de l'action.
- Plans des futurs aménagements.
- Attestation sur l'honneur relative aux autorisations réglementaires. *Attestation sur l'honneur, datée et signée, de conformité du maître d'ouvrage avec les autorisations réglementaires nécessaires au projet (autorisations administratives, avis de la commission de sécurité et d'accessibilité sur les travaux projetés).*
- Estimatif détaillé des dépenses prévisionnelles ou état récapitulatif des devis.
- Devis. *Devis détaillés, à fournir dès qu'ils sont disponibles.*
- Si le maître d'ouvrage de l'action est l'exploitant : Budget prévisionnel d'exploitation sur 3 ans.
- Autre pièce. *Joindre toute autre pièce que vous jugerez utile de porter à notre connaissance.*